



## COLLOQUE « DÉCISION POLITIQUE ET VÉRITÉ »

Université Paris I Panthéon-Sorbonne

14-16 novembre 2013

### *Argumentaire*

Nous disons d'une décision politique qu'elle est *bonne* ou *juste* plutôt que de dire qu'elle est *vraie*. Cependant, que l'expression même de « décision *vraie* » puisse d'abord se présenter comme impropre, maladroite, voire comme dénuée de sens, ne signifie pas qu'aucune conception de la vérité n'est engagée dans le choix pratique en général et la décision politique en particulier. Ainsi, que la décision politique soit, de manière privilégiée, susceptible d'être qualifiée de *bonne* ou de *mauvaise*, de *juste* ou *d'injuste*, traduirait-il plus une implication ambiguë et problématique du concept de vérité dans l'analyse des choix politiques que son exclusion. Dans le même temps en effet, le débat politique cherche à *démontrer* que certains ont *raison* alors que d'autres ont *tort*. Plus encore, que des connaissances soient convoquées et comme requises, y compris dans le contexte de la démocratie moderne, se manifeste dans la mobilisation de *compétences* dans des débats autour d'*experts* dont on attend qu'ils *sachent* mieux que le ou la citoyen-ne lambda ce qu'il *faut* choisir et les décisions qui *doivent* être prises.

Le colloque *Décision politique et vérité* se veut être l'occasion d'affronter directement l'emploi, souvent implicite, de la notion de vérité dans la manière dont nous analysons et évaluons la décision politique. Sans prétendre ici à l'exhaustivité dans le déploiement des problèmes que cette notion suscite, deux axes, bien entendu susceptibles d'être articulés, se dessinent pour cette réflexion :

- *La première approche*, plus conceptuelle, concerne, de manière frontale, la question de la détermination et de la nature même de la vérité engagée dans le champ politique :

Il s'agit de savoir ce que peut signifier la notion de vérité dans le domaine de la décision politique. De quel type de vérité parle-t-on, selon quelle acception ce concept peut-il légitimement prendre sens ? Sans doute ne s'agit-il pas ici de faire jouer le paradigme de la vérité tel qu'il se déploie dans le champ théorique et qui répondrait de la double caractéristique de la nécessité et de l'universalité. Si le domaine des affaires humaines est celui dans lequel les choses arrivent et se produisent selon la modalité de la contingence et dans lequel de la normativité, du devoir-être, sont impliqués, et où nous avons à départager entre différentes fins et valeurs, il semble contestable, et en tous cas difficile, de penser la vérité "pratique" sur le modèle exclusif de la vérité "théorique". Pour autant, il ne s'agit sans doute pas non plus d'affirmer le caractère purement *subjectif*, voire irrémédiablement *arbitraire*, de toute décision : si les choix politiques ne *s'imposent* pas et ne se présentent pas comme *incontestables* à la manière de certaines assertions théoriques, certains sont à l'évidence jugés *meilleurs* que d'autres et ce d'un point de vue qui, dans sa prétention au moins, n'est pas exclusivement subjectif. Si les décisions sont susceptibles d'être *discutées*, la discussion elle-même suppose la production et la confrontation de *raisons*, lesquelles impliquent et mêlent de manière problématique les concepts de juste, de bon et de vrai. Que discute-t-on donc exactement lorsqu'on débat d'une décision ? Puisqu'ici ce sont aussi bien les

meilleures *fins* à viser que les meilleurs *moyens* pour y parvenir qui sont à déterminer, il semble que “rationalité pratique” et “rationalité théorique” ou, pour le dire en termes kantien, jugements pratiques et jugements de connaissance, soient ici conjointement à l’œuvre, sans que le partage entre leur champ d’application soit toujours clair. Pour contourner les difficultés — tant épistémologiques que proprement politiques — liées à l’interrogation et la détermination de quelque chose comme le « bien », le « juste » et le « vrai », des théories bien connues plaident pour des conceptions purement procédurales de prises de décisions. Cependant, quel sens a la « justice » dans ces théories ? Réussit-elle réellement à exclure toute référence à ces notions ?

- *La deuxième axe* se veut plus “contextuel” et porte sur la manière dont est utilisée la notion de vérité dans l’espace public actuel, c’est-à-dire dans le cadre de la démocratie moderne, pluraliste et représentative :

Sous des formes diverses, celle-ci est omniprésente. Nous recourons à des experts en sciences, en économie et même en éthique. Les *think tanks* sont devenus des institutions courantes dont le but avoué est d’influer sur les politiques choisies au nom de leur expertise d’un problème. En France, le CCNE (Comité Consultatif National d’Éthique) traduit la reconnaissance de la nécessité de débattre, notamment des règles de bioéthiques, mais également la volonté de recourir pour cela à des experts plutôt que de mobiliser les citoyen-ne-s. Alors que le pluralisme politique et la démocratie ne sont pas ouvertement remis en cause, la distinction entre ceux qui savent et ceux qui ne savent pas est pourtant sans cesse réaffirmée. Que savent donc ceux qui savent ? Même s’ils en savent *plus*, pourquoi sauraient-ils *mieux* ce qu’il faut faire ? Y aurait-il une seule bonne réponse à une seule manière de poser le problème ? C’est alors le champ des possibles qui se restreindrait singulièrement et ferait résonner à nos oreilles le fameux « TINA » de Margaret Thatcher : « *There is no alternative* ». Mais si tel est le cas, qu’y a-t-il à proprement parler de *pratique* dans les décisions politiques : ne se réduisent-elles pas à un pur problème de connaissance et la politique n’est-elle pas alors une simple entreprise de gestion ? Il n’est cependant pas certain qu’une telle réduction n’engage pas elle-même des valeurs, ni qu’elle soit en réalité moins partisane, puisqu’enfin la détermination des moyens n’a de sens que relativement à une fin, celle-ci fût-elle visée sans faire l’objet d’une décision à proprement parler.

Interroger la notion de décision politique dans son rapport à la vérité, c’est donc se confronter à la manière dont nous pensons la démocratie et la possibilité pour chaque entité politique de choisir son destin. C’est ainsi aussi bien s’interroger sur la circonscription et la délimitation d’un champ du possible, du contingent, au sein duquel seul quelque chose comme une décision *véritable* peut être conçue : l’action humaine en ce qu’elle s’inscrit dans un domaine où, tout n’étant pas connu, il faut pourtant choisir et *se décider*. Or, l’assignation de ce champ ne relève-t-elle pas elle-même, pour partie, de quelque chose comme d’une décision ? Autrement dit, ne constitue-t-elle pas elle-même un enjeu proprement politique ?